

Liberté Égalité Fraternité

Actualités sanitaires 10/11/2025

DNC
Influenza aviaire
FCO



Liberté Égalité Fraternité

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)



DNC - Mesures de gestion - ZR

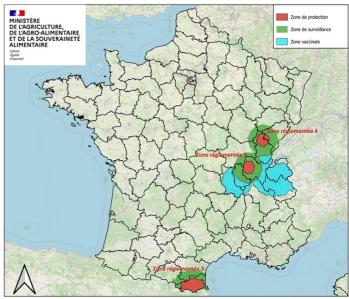
- Rappel sur les zones réglementées
 - ZI = zone indemne
 - ZR = zone réglementée = ZP + ZS
 - Vaccination obligatoire pour bloquer la diffusion du virus
 - Mesures de restrictions des mouvements pour éviter la dispersion du virus
 - ZP = zone de protection englobant les foyers
 - ZS = zone de surveillance, englobant la ZP
 - ZP devient ZS 28j après le dernier dépeuplement
 - ZRS = zone réglementée supplémentaire
 - Interdiction de rassemblement de tout type
 - Régions touchées, contenant ZR + ZI
 - ZV = zone vaccinale
 - De type 1 si risque important d'introduction (ex Corse)
 - De type 2 si foyers en cours (ex Savoie)
 - ⇒ retour en ZI 14 mois après la dernière vaccination
 - Bovin valablement vacciné : vaccin > 28j ou veau né de mère valablement vaccinée



DNC - Mesures de gestion - ZR

- Zone réglementée : total de 5 ZR
- ZV secteur 1 + Rhône-ZV secteur 2 + Pyrénées-Orientales-ZR3 + Jura-ZR4 + Ain-ZR5
 - Pas de changement de ZR
 - ZR3 et ZR4 en cours de dépeuplement
 - Levée ZR2 le 05/11 pour passage en ZV
- Restrictions des mouvements de bovins en France
 - Uniquement en ZR et en ZV
 - Levée des ZRS le 05/11
 - Notification sous 24h de tout mouvement de bovins dans les centres de rassemblement jusqu'au 16/11

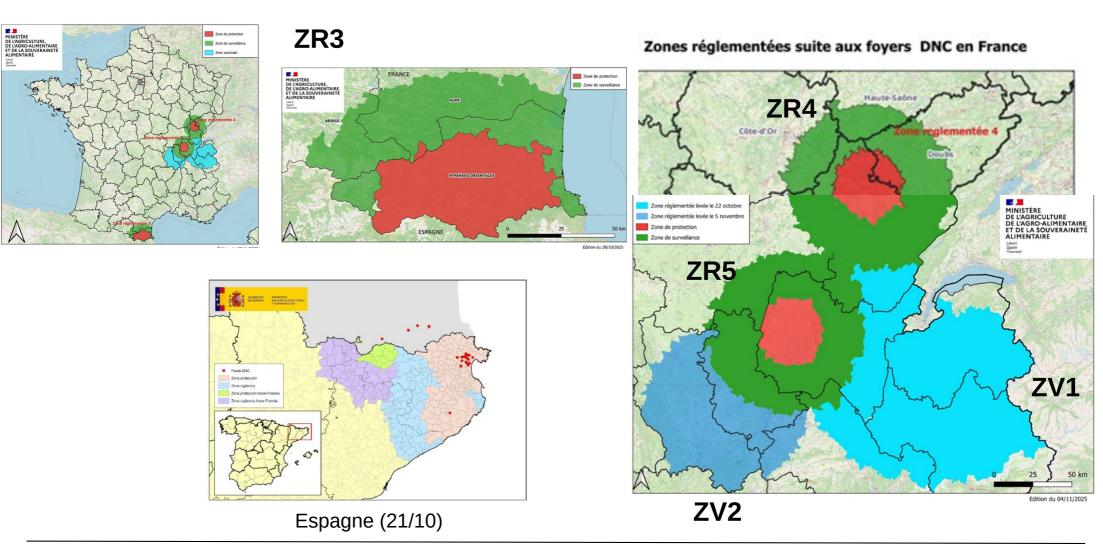
Cartes au 06/11





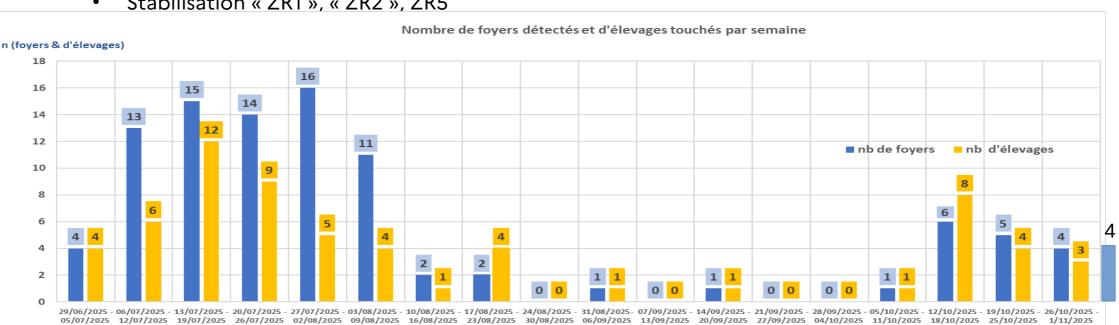


DNC - Mesures de gestion - ZR



DNC – Situation

- 100 foyers (Ain, Haute-Savoie, Savoie, Rhône, Pyrénées-Orientales, Jura, Ain) dans +66 élevages
 - Jura-ZR4: 7 (+1)
 - Pyrénées-Orientales-ZR3: 13 (+3)
- 05/11 : 1 foyer dans les Pyrénées-Orientales-ZR3 en ZP
- 07/11 : 1 foyer dans les Pyrénées-Orientales-ZR3 en ZP
- 08/11: 1 foyer dans les Pyrénées-Orientales-ZR3 en ZP
- 09/11: 1 foyer dans le Jura-ZR4 en ZP (coeur)
- Souche FR identique à la souche sarde (IT), investigation en cours
- Stabilisation « ZR1 », « ZR2 », ZR5

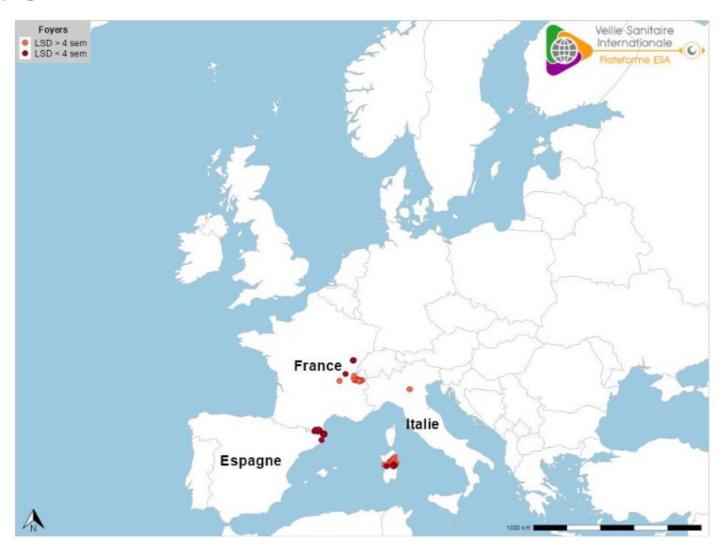




DNC - Situation

Carte Europe au 03/11

Europe: 193 Sardaigne: 77 Espagne: 18





DNC - Situation

- Situation en Pays de la Loire
 - Des suspicions remontées, toutes traitées rapidement & infirmées
 - Contrôles routiers et en centre de rassemblement
 - Aucune infraction relevée
 - Mayenne : Arrêté préfectoral pour limiter la diffusion des vecteurs via les transports de chevaux
 - Limiter mouvements de chevaux depuis les ZR
 - Désinsectisation des transports de chevaux
 - Gestion des gîtes larvaires de stomoxes (retirer fumier, nettoyer bâtiments, couvrir les tas de fumiers)
 - Diffusion auprès des détenteurs d'équidés
 - APMS suite marché de Bourg-en-Bresse jusqu'au 14/11
 - Pas de manifestation clinique remontée
 - 49:1 élevage; 72:1 élevage; 85:2 élevages

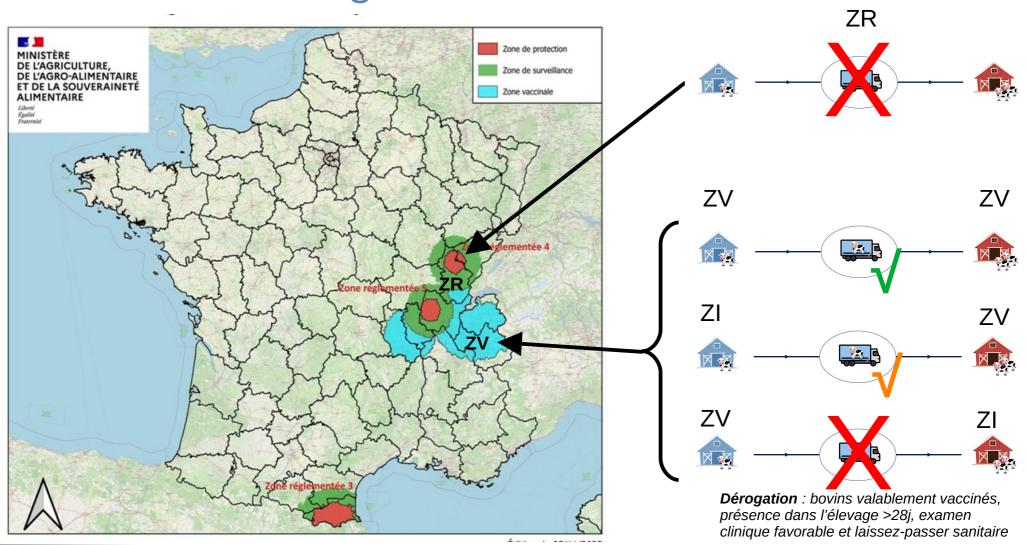


DNC - Mesures de gestion - Mouvements

- Restrictions des mouvements de bovins
 - AM + IT 2025-725 (rassemblement) & IT 2025-689 (mouvement)
 - Réouverture à l'export le 01/11
 - Levée des ZRS (régions Occ, AURA, BFC) le 05/11
 - Pour tous les centres de rassemblement en France jusqu'au 16/11 inclus
 - Notification sous 24h de toutes les entrées/sorties de bovins transitant par le centre via les outils habituels (BDNI)
 - Objectif: traçabilité complète et réactivité sanitaire rapide
 - Restriction des mouvements
 - Fn ZR
 - En sortie de ZV
 - Export depuis ZV



DNC - Mesures de gestion - Mouvements





DNC – Considérations économiques

Cotations

- **Pas de cotations nationales** bovins maigres pour la semaine 43 (du 20 au 26/10) et 44 (du 27/10 au 02/11)
- Cotations régionales maintenues dans les bassins sans ZR (Nantes, Limoges)
- Reprise des cotations nationales selon la capacité des bassins à établir des cours



DNC - Temps d'échange



Liberté Égalité Fraternité

Maladies vectorielles MHE et FCO



MHE et FCO

Remise à zéro du décompte des foyers au 01/06/2025

Début d'une nouvelle saison vectorielle

09/10/25 : 4 foyers de MHE et 6 621 de FCO 3

Incidence hebdomadaire en baisse pour FCO 3 et FCO 8

Reprise de la circulation, essentiellement dans les régions peu touchées l'année dernière (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie), avec des signes cliniques sur ovins et bovins

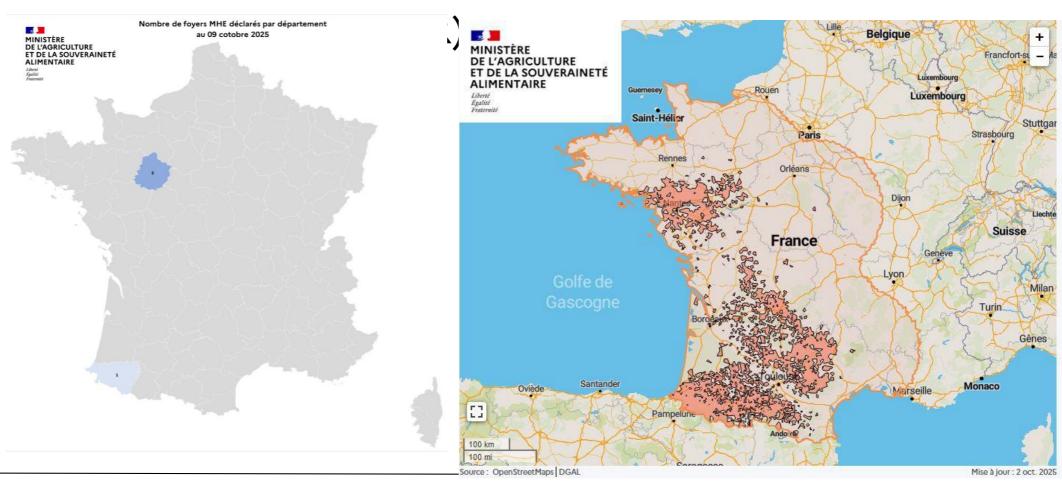
Rappel

5/08/24 au 30/05/25 : 10 813 foyers de FCO 3 dont 476 en Pays de la Loire (450 en Sarthe)



MHE

4 foyers depuis le 01/06/2025





FCO₃

- 6 621 foyers (+ 77 /sem)
- Pays de la Loire

- 44:372

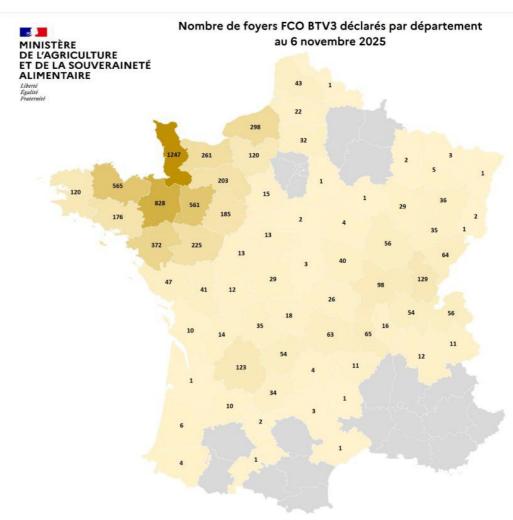
- 49:225

- 53:561

- 72:185

- 85:47

Soit 1 390 foyers





FCO8

- 3 075 foyers (+ 54 /sem)
- Pays de la Loire

- 44:262

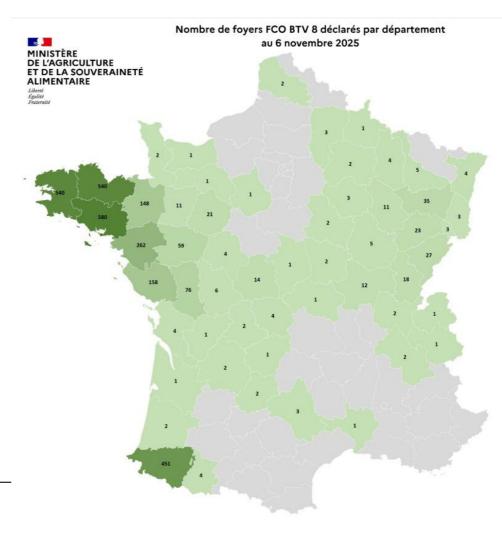
- 49:59

- 53:11

- 72:21

- 85:158

Soit 511 foyers





FCO (autres sérotypes)

- FCO 4 : pas de sérotype 4 isolé sauf en Corse, pas de nouveaux foyers en Corse depuis le 01/06/2025
- FCO 1: Espagne (au sud, aucun nouveau foyer), Italie (3 foyers au sud, le dernier le 18/09)
- FCO 12 : pas de nouveaux foyers
- FCO 5 : Sardaigne (5 foyers depuis le 28/08/2025)
- Passage prévu en catégorie DE au niveau européen
 - Annulation de la surveillance programmée des sérotypes exotiques cet hiver



FCO - Vaccination

- Point de situation BTV 8 en Pays de la Loire
- 165 252 commandes de vaccins livrées aux cabinets vétérinaires
 - ⇒ ~50 % doses délivrées en élevage
- 4 223 élevages y compris petits détenteurs, 143 980 animaux
 - ⇒ 28 % ovins vaccinés et 7 % des élevages

	44 - Loire- Atlantique	49 - Maine- et-Loire	53 - Mayenne	72 - Sarthe	85 - Vendée	R52 - Pays de la Loire
Nombre de commandes	47	40	68	50	80	285
Quantite doses commandees	38092	27120	38328	22840	38872	165252
Quantite doses livrees	38092	27120	38328	22840	38872	165252
Nombre elevages delivres	41	46	146	30	43	306
Nb Ovins	11765	6678	7220	2392	11718	39773
Nombre doses delivres	20982,2	15982,66	17415,8	7672,96	21170	83223,62
% animaux vaccinés	44%	21%	27%	15%	27%	28%
% élevages vaccinés	6%	6%	12%	4%	5%	7%
% doses délivrées	55%	59%	45%	34%	54%	50%



Liberté Égalité Fraternité

Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

Passage au risque « élevé » le 22/10



IAHP - Situation

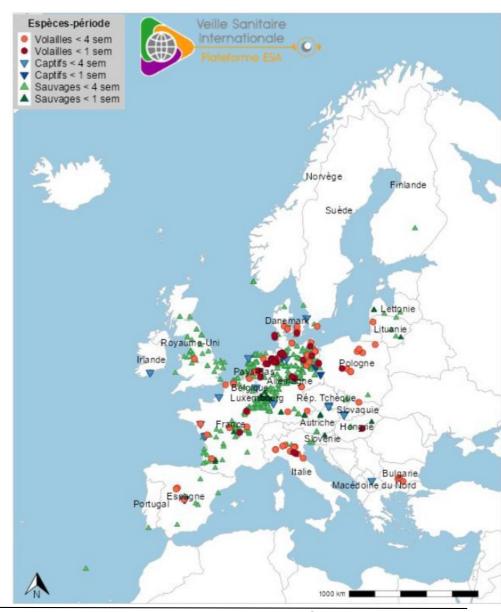
Nouvelle saison 2025/2026 depuis le 01/08/2025

Cas Europe

- 23 pays touchés (14 en élevage, 20 en faune sauvage)
 - 236 (+50) foyers en élevage
 - 27 (+9) foyers captifs
 - 688 (+337) cas sauvages
- Enzootie probable dans populations nonmigratices (FR, UK) ⇒ vigilance, introductions possibles hors migration
- Augmentation brusque des foyers élevage en Allemagne (+32)

Cas Amérique

- Foyers au Canada, Mexique, Guatemala
- Reprise des détections au Nord des USA
 - 1080 foyers bovins laitiers au 22/09

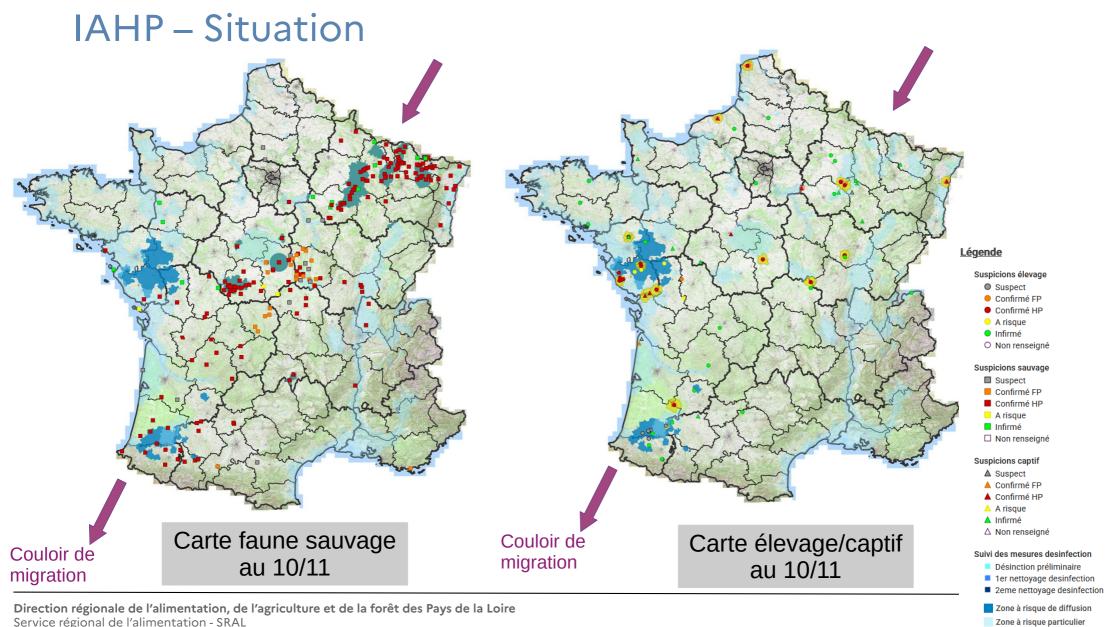




IAHP – Situation depuis le 03/11

- Nouvelle saison 2025/2026 depuis le 01/08/2025
- Cas France
 - Total: 17 (+6) foyers élevage, 8 (+4) foyers basse-cour, +110 cas sauvages
 - 04/11: 1 foyer basse-cour dans le Bas-Rhin (67, Grand-Est)
 - 04/11: 1 foyer basse-cour dans le Loir-et-Cher (41, CVL)
 - 05/11: 1 foyer basse-cour dans l'Aube (10, Grand-Est)
 - 07/11: 1 foyer basse-cour en Gironde (33, NA)
 - Pic de mortalité chez les grues cendrées dans le couloir de migration Nord-Est – Sud-Ouest
 - ⇒ pic de migration jusqu'au 15 novembre
 - Progression de la mortalité vers l'Ouest
 - Génotype FR20 en foyer élevage et grues, différent du FR9 chez les oiseaux marins





ZS validées ZP validées ZI FS validées

Service régional de l'alimentation - SRAL



IAHP – Situation depuis le 03/11

Cas Pays de la Loire

- Total: 10 (+6) foyers élevage, 3 (+0) basse-cour, +2 sauvage
- 44
 - 15/10: 1 foyer élevage (dinde) + 1 basse-cour à 500m ⇒ passage ZP en ZS
 - Faune sauvage : 1 cygne le 02/11 (confirmé le 06/11)
- 49
 - RAS
- 53
 - RAS
- 72
 - RAS
- 85
 - Voir diapo suivante
- Rappel: vigilance renforcée, surveillance événementielle, surveillance passive renforcée (canards), observance des routines de biosécurité



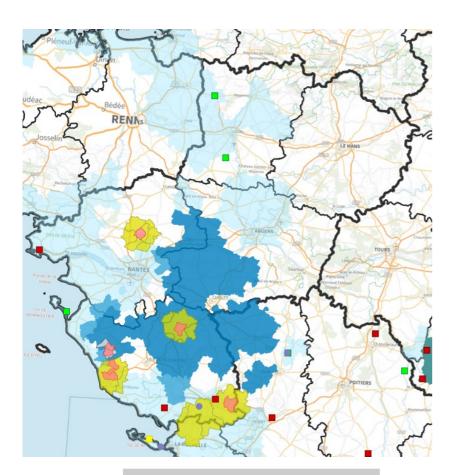
IAHP – Situation depuis le 03/11

Cas Pays de la Loire

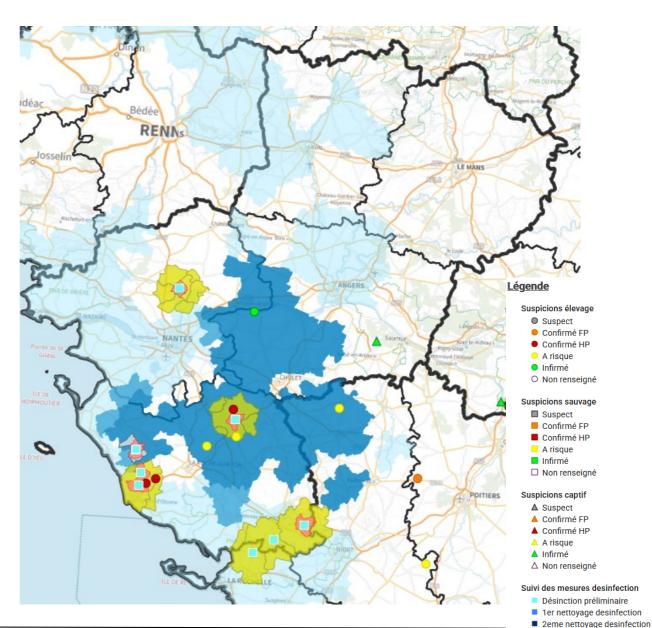
- Total: 10 (+6) foyers élevage, 3 (+0) basse-cour, +2 sauvage
- 85
 - 19/10: 1 foyer basse-cour + 1 foyer élevage (canard) + 1 foyer basse-cour dans le 17 ⇒ dépeuplés et vide sanitaire
 - ⇒ ZR (85, 17 & 79) avec deux ZP + interdiction chasse au gibier d'eau/à plumes
 - ⇒ passage de ZP en ZS
 - 30/10: 1 foyer élevage canards vaccinés (14 200 Barbarie >70j) à Saint-Mathurin
 - 03/11: 1 foyer élevage canards vaccinés (15 700 Barbarie ~67j) à Saint-Fulgent en ZRD
 - 05/11: 1 foyer élevage canards vaccinés (1 200 gras, asymptomatique, autocontrôle avant abattage) à Saint-Julien-des-Landes en ZS
 - 07/11: 2 foyers élevages canards vaccinés (16 000 gras, ?, gavage) aux Achards en ZS + (24 600 Barbarie >70j, symptômes) à Coëx en ZRD
 - 08/11: 1 foyer élevage canards vaccinés (11 500 gras pré-gavage, asymptomatique) à La-Boissière-de-Montaigu en ZS & ZRD
 - 09/11: 1 foyer élevage canards vaccinés (31 600 Barbarie ~60j, ?) aux Achards en ZS
 - 10/11 : 1 foyer élevage dindes à Vairé en ZS
 - Faune sauvage: cygne le 23/09, grue le 30/10, canard 05/11 en ZR



IAHP - Situation



Carte faune sauvage au 10/11



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire Service régional de l'alimentation - SRAL

Carte élevage/captif au 10/11 Zone à risque de diffusion
Zone à risque particulier

ZS validées

ZP validées

ZP validees

ZI FS validées



NEW

Voir IT 2025-730 Abroge IT 2024-688

IAHP – Mesures risque « élevé »

- Mise à l'abri ou claustration
- En ZRD (Zone à risque de diffusion)
 - Dépistage de moins de 72h avant tout mouvement
 - Accès intervenant extérieurs limité
 - Désinfection des véhicules à l'entrée et à la sortie de l'élevage
- Autres mesures sur l'ensemble du territoire
 - Bâchage des véhicules transportant palmipèdes de +3j
 - Rassemblements d'oiseaux interdits
 - Restrictions aux mouvements de gibier dans les ZRP (examen clinique favorable dans le mois ou les 15j précédent)
 - Lâcher de gibier type anatidé interdit
 - Transport et utilisation d'appelant interdit si plus de 15 oiseaux détenus ou si en lien épidémiologique avec un établissement ayant plus de 50 oiseaux
 - Restriction sur les appelants pour la chasse
 - Compétition de pigeons voyageurs interdite jusqu'au 31 mars



NEW

Voir IT 2025-728 Abroge IT 2023-242

IAHP – Mesures risque « élevé »

- Mise à l'abri sur parcours adapté
 - Dispositif facultatif
 - Définition
 - Adossé à un bâtiment fermé avec litière entretenue
 - clôtures fonctionnelles
 - Dispositifs empêchant présence eau stagnante ou boue aux abords du bâtiment
 - Dispositifs d'alimentation et abreuvement à l'intérieur du bâtiment
 - Conditions tracées et annexées et au plan de biosécurité ou au registre d'élevage



NEW

IAHP – Mesures risque « élevé »

Mise à l'abri sur parcours adapté

Voir IT 2025-728 Abroge IT 2023-242

- Conditions d'accès
 - Canards valablement vaccinés contre l'IAHP (15j après 2e dose et si reste > 12 sem, rappel 3 sem après 2e dose et avant 10 sem)
 - Respect de l'obligation de surveillance post-vaccinale
 - Respect mesures de biosécurité
 - Dépistage virologique favorable avant tout mouvement (<72h)
 - Respect densité permettant la claustration
 - Information préalable à la DDPP après avis favorable du vétérinaire sanitaire
- Préconisation en Pays de la Loire
 - Garder la mise en bâtiment



IAHP - Vaccination

- Rappel de vaccination
 - IT en cours de modification
 - Autorisation 3^e dose chez les canards de Barbarie
 - 3e dose obligatoire en risque « élevé » pour canards restant plus de 12 semaines avec « parcours adapté » (entre 3 semaines après la 2e dose et avant 10 semaines d'âge)
 - Étude pilote de protocole de vaccination hétérologue (IT 2025-532)
 - 2 doses de vaccin différent au lieu de 3 doses du même vaccin
 - Résultats attendus pour novembre 2025
 - Ne pas donner de 3^e dose aux lots concernés par l'étude pilote y compris en parcours adapté (risque de fausser les résultats)



IAHP - Question des indemnisations

- Indemnisation par la DDPP (indemnisation sanitaire)
 - Elevage avec foyer couvert par une décision individuelle
 - Animaux abattus
 - Œufs détruits
 - Désinfection après abattage (D0) et nettoyage-désinfection renforcé (ND2), ainsi que les produits utilisés pour (désinfectant, chaux, etc.)
 - Matériel non-désinfectable détruit en D0 ou ND2 (cooling, pondoir)
 - Déficit de production lié au vide sanitaire imposé
 - Elevage avec dépeuplement préventif par décision individuelle (APMS ou APDI)
 - Animaux abattus
 - Oeufs détruits
 - Déficit de production lié au vide sanitaire imposé

Plus de précisions dans l'annexe VII de l'IT 2025-666



IAHP - Question des indemnisations

- Ne sont pas indemnisés par ce dispositif
 - Élevage ayant un vide sanitaire prolongé du fait de sa localisation au sein d'une zone réglementée
 - Déficit momentané de production
 - Couvoir avec arrêt des départs

Plus de précisions dans l'annexe VII de l'IT 2025-666

- Quel dispositif d'indemnisation pour 2025/2026?
 - Remontée faite au MAASA sur l'importance du dispositif spécifique d'indemnisation économique compte tenu de la situation sanitaire



IAHP - Temps d'échange



Liberté Égalité Fraternité

Merci pour votre attention